



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
KINGDOM OF MOROCCO

ROYAUME DU MAROC
PARLEMENT

CHAMBRE DES CONSEILLERS

**Cercle des Représentants Parlementaires Méditerranéens
pour le Développement Durable (COMPSUD)**



Participation à la session sur
«Une mer Méditerranée sans plastique en gestation»

Abdellatif OUAMMOU

Bruxelles

21-22 novembre 2018

Convié par MIO-ECSDE à représenter la chambre des conseillers aux deux réunions consécutives du Cercle des Parlementaires Méditerranéens pour le Développement Durable (COMPSUD)¹ organisées les 21 et 22 novembre à Bruxelles, en Belgique, dont le premier événement du 21 novembre 2018 est organisé sous forme de « *Dialogue entre les députés de la zone euro-méditerranéenne sur les efforts en cours pour lutter contre la pollution par les plastiques dans nos mers* »,

Cette session au Parlement européen (PE) organisée par l'Intergroupe PE Mers, Rivières, Îles et Zones Côtières (SEARICA), COMPSUD et MIO-ECSDE se réunit à un moment où la plupart des pays méditerranéens, des deux rives, et leurs parlements décident de prendre des mesures pour limiter l'utilisation de sacs en plastique à usage unique et principalement de sacs en plastique.

L'occasion pour moi de présenter cette communication qui portera sur les efforts fournis aussi bien par les autorités marocaines, que par le législateur national pour *lutter contre la pollution par les plastiques*, en général et dans le milieu marin en particulier.

La mer Méditerranée : Un piège de plastique

La pollution atteint des niveaux record en mer Méditerranée², avec 200 millions de touristes en plus l'été en Europe, le nombre de déchets retrouvés en mer augmente de 40%.

Les différents rapports en la matière soulignent l'aspect alarmant et urgent de la situation :

- On trouve 1,25 millions de fragments de plastique au km² dans la mer Méditerranée,
- Ces records de pollution qui mettent en danger les espèces marines et la santé humaine,

¹ The Circle of Mediterranean Parliamentarians for Sustainable Development (COMPSUD),

² POLLUTION PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE : Sortons du piège – rapport WWF – Juin 2018

- la mer Méditerranée, concentre 7% de tous les microplastiques, alors qu'elle ne représente que 1% des eaux marines à l'échelle du globe.
- La mer Méditerranée, étant une mer fermée, chaque produit polluant qui s'y déverse, va y rester plus longtemps, et causera plus d'effets néfastes qu'ailleurs. Cette situation de concentration montre, à une échelle réduite, l'effet dévastateur que le plastique peut avoir sur l'océan.
- Beaucoup de micro déchets, résultat de la décomposition des plastiques, sont extraordinairement nocifs puisqu'ils sont repris dans l'environnement.
- Les effets néfastes sur la santé humaine, au bout de la chaîne n'est plus à démontrer : Les plastiques mettent parfois jusqu'à 50 ans pour se dégrader. Aussi, dans le poisson de mer, que nous mangeons, il y a du plastique. Cette substance "est cancérogène, c'est un perturbateur endocrinien, qui attaque toutes les grandes fonctions de l'organisme humain, la digestion, le cerveau, la reproduction,..."
- Pour la faune, 134 espèces ont ingéré du plastique³ : En majorité des poissons, mais aussi des oiseaux.
- Les micro-plastiques se retrouvent également dans les moules, les crabes, les rougets. Ce sont des aliments par la suite consommés par les humains.
- Selon le rapport de WWF, un consommateur moyen de coquillages pourrait ingérer jusqu'à 11 000 morceaux de plastiques par an.
- Pour le coût de cette pollution, près de 11 milliards d'euros sont dépensés par an, principalement pour la pêche, le tourisme et le nettoyage des plages.
- L'activité touristique; avec l'augmentation de 40 % en période estivale, est pas une source d'extension de la pollution. Les crues dévastatrices ramassent aussi tout sur leur passage et le déversent dans les fleuves et dans la mer.

³ POLLUTION PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE : Sortons du piège – rapport WWF – Juin 2018

La pollution plastique est la principale source de déchets solides polluant les plages marocaines

Au Maroc, la pollution atteint aussi des niveaux record. Selon une étude réalisée en 2010, Le Maroc fait partie du *top 20 des côtes les plus polluées en déchets plastiques*.⁴

Sur les 192 pays côtiers, la Chine est en tête du classement avec une moyenne de 2,4 millions de tonnes de plastique déversées chaque année dans l'océan. Le Maroc, se classe à la 18ème place (moyenne de 85 000 tonnes par an) devant la Corée du Nord et les États Unis mais derrière la Turquie et l'Algérie.

A l'occasion de cette étude, le manque de sensibilisation des populations et le manque d'investissement dans la collecte des déchets ont principalement été mis en accusation.

D'autre part, une autre collecte réalisée entre les mois d'avril et de mai 2014⁵, a conclu que comme les types de plastique traditionnels ne sont pas biodégradables, ils dériveront des dizaines, voire des centaines d'années encore sur les océans, pour s'y rassembler en de gigantesques vortex de déchets. On trouve du plastique partout aujourd'hui : en pleine mer, dans les fonds marins et sur les plages, et d'ajouter que 80% des déchets plastiques aboutissent à la mer via les cours d'eau.

D'où, la conclusion que la question ne concerne donc pas seulement les régions côtières pourvues de franges maritimes, mais toutes les régions où l'on utilise du plastique, qui est déposé dans les lits d'Oueds, et est transporté dans les lacs, les fleuves, les rivières et les zones marécageuses aussi, vers la mer.

⁴ D'après une étude scientifique de référence publiée dans *Science Magazine* : « *Plastic waste inputs from land into the ocean* », Jenna R. Jambeck et al. (12 février 2015), *Science* n°347, p.768-771 dévoilant le classement des vingt pays qui polluent le plus les océans en matière de déchets plastiques

⁵ Enquête à laquelle avaient pris part 3.000 élèves répartis sur 30 plages de Nador à Tan-Tan, a permis de récupérer 13 mètres cubes de déchets plastiques rejetés par la mer.

En 2018, et à l'occasion de la célébration de la journée mondiale pour le nettoyage des plages (15 septembre 2018), une autre étude⁶ a permis de collecter un total de 36.280 déchets qui ont tous été caractérisés, en identifiant leur matière, les types de produits dont ils sont issus et, dans la mesure du possible, les marques et logos qu'ils portent. De la sorte, il est possible de connaître la nature de ces déchets, mais aussi leur origine industrielle.

Les résultats des audits menés montrent que **la pollution plastique est la principale source de déchets solides polluant nos plages**, et que **l'origine des ces déchets est très concentrée** : 5 familles de produits représentent 56% des déchets collectés, et l'essentiel de ces déchets est issu de produits commercialisés par une poignée de grandes entreprises industrielles.

Plus de 36.000 déchets ont été collectés, soit en moyenne 35 déchets et plus de 180 micro-déchets par mètre carré de plage. 85% des déchets ramassés sont des déchets plastiques, 5% des déchets organiques, 4% des déchets en papier ou carton, 2% des déchets en métal, 1% des déchets en verre et 1% des déchets textiles et 2% sont des déchets d'autres catégories.

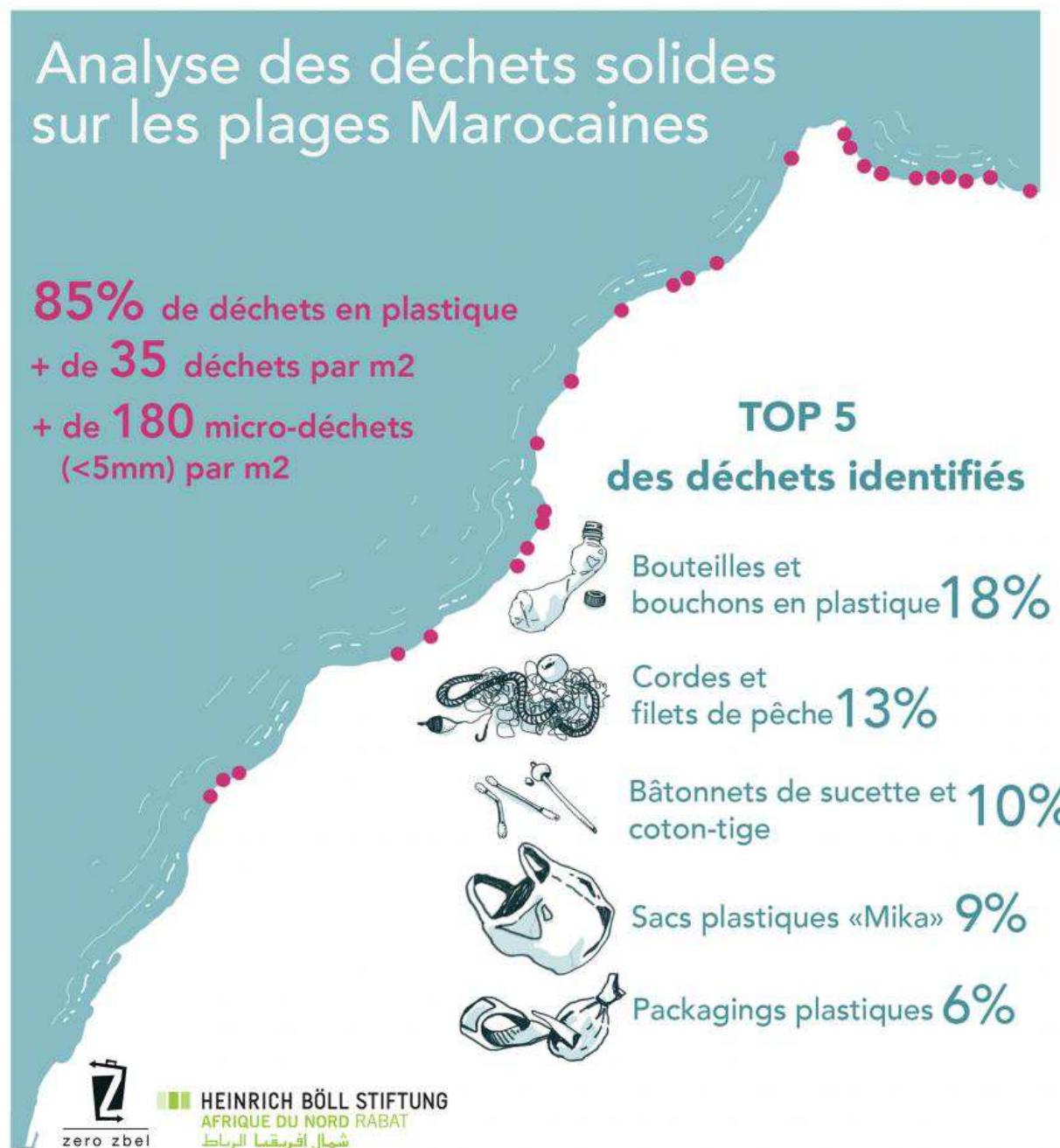
Les bouchons et bouteilles en plastique, qui représentent 18% des déchets collectés, sont les principaux types de produits identifiés sur les plages. Ils sont suivis des cordes et filets de pêche (13%), des bâtonnets de sucettes et coton-tiges (10%), des sacs plastiques (9%), des emballages en plastique (6%), des mégots de cigarettes (3%) et des pinces à linge (2%).

9% des déchets sont des débris divers non identifiés. Des dizaines d'autres produits, représentant chacun moins de 2% des déchets collectés, ont également été répertoriés.

⁶ « *analyse des déchets solides présents sur les plages marocaines* », réalisée par l'association Zero Zbel avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll de mars à août 2018, 40 volontaires ont mené des audits de déchets sur 26 plages de la côte Atlantique et Méditerranéenne

Par souci de représentativité, ces audits ont été réalisés hors saison estivale et pendant l'été, sur des plages allant de Boujdour au sud à Saïdia au nord sur la côte méditerranéenne.

Cette campagne d'audit a été menée avec le soutien de la *Fondation Heinrich Böll*.



Sources : Zero Zbel, Analyse des déchets présents sur les plages au Maroc- 12 septembre 2018

Appui à la réalisation de l'Objectif 14 de développement durable

➤ *Le Maroc, 13e producteur mondial de poisson,*

En matière de production halieutique mondiale, la position du Maroc en tant que pays producteur important l'engage plus que d'autres à veiller à la bonne gouvernance du secteur de la pêche maritime.

Aussi, la consommation ayant atteint des niveaux record⁷, l'engagement des pays producteurs devrait être renforcé en matière de développement durable (principalement l'Objectif 14 ODD)

En effet, en 2014, 13 des 25 premiers pays du secteur de la pêche ont augmenté leur production de plus de 100.000 tonnes par rapport à 2013. Les croissances les plus notables ont été enregistrées en Chine, en Indonésie et au Myanmar pour l'Asie, en Norvège pour l'Europe, et au Chili et au Pérou pour l'Amérique du Sud.

« Le Maroc est classé 13ème producteur mondial de poissons de capture marine avec des prises évaluées à 1,4 million de tonnes, en 2016.

En tête de ce classement figure la Chine avec 15,2 millions de tonnes. Sur les deux dernières années, le Maroc figurait parmi les plus gros exportateurs de poulpes au côté de la Mauritanie et la Chine.

D'après la FAO, l'année 2016 a vu la production halieutique mondiale s'élever à 171 millions de tonnes, soit un niveau sans précédent. 88% de ce stock, soit près de 151 millions de tonnes ont été affectés à la consommation humaine directe tandis que la part restante a été convertie en farine et huile de poisson.

L'Organisation, soutient que «la performance globale de l'appareil de production tient à l'aquaculture dont la croissance remarquable ces dernières

⁷ *Rapport 2018 de la FAO sur «La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture», publié lundi 9 juillet 2018.*

années, a permis d'accroître l'offre de poissons malgré la relative stagnation de la production de la pêche de capture depuis la fin des années 1980».

Au Maroc, le secteur aquacole⁸ demeure généralement peu développé comparativement à d'autres pays de sa région (Tunisie, Espagne, Turquie, …), situation qui contraste avec les perspectives prometteuses de développement du secteur aussi bien au niveau national qu'international.

A titre d'exemple, au niveau de la région Souss Massa,⁹ des appels à manifestations d'intérêts (AMI) concernant le secteur aquacole, quelque 23 projets aquacoles seront lancés dans la région¹⁰, pour un investissement global de 400 millions de DH, avec à la clé la création de plus de 620 emplois directs. Ces projets lancés entre décembre 2017 et mai 2018 portent sur le développement de projets aquacoles sur une superficie de 1.380 ha représentant 92 unités de production dédiées à la culture d'algues marines et de coquillages.

La part de l'activité aquacole dans le développement de la production halieutique mondiale a en effet crû de 25,7% en 2000 à 46,8% en 2016. Dans le même temps, indique la FAO, la consommation de poissons par personne n'a jamais été aussi élevée, passant de seulement 9 kg en 1961 à 20,2 kg en 2015.

«Depuis 1961, la hausse moyenne annuelle de la consommation apparente de poissons au niveau mondial est supérieure à l'accroissement démographique et à la consommation de viande issue de tous les animaux terrestres, considérés ensemble ou individuellement (bovins, ovins, porcins, autres), à l'exception des volailles»¹¹.

Par ailleurs, la FAO indique que le gros de la consommation est absorbé par l'Asie, avec plus du deux tiers du stock mondial, soit 106 millions de tonnes

⁸ *Aquaculture marine marocaine: Potentiel et nécessités de développement, Ministère de l'économie et des finances, Janvier 2018*

⁹ *Région que je représente à la chambre des Conseillers (membres représentant les collectivités territoriales),*

¹⁰ *Paru dans l'Economiste du 07/10/2018,*

¹¹ *Rapport 2018 de la FAO sur «La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture», publié lundi 9 juillet 2018.*

de poissons avec un ratio par tête de 24 kg tandis que l'Afrique et l'Océanie possède les parts les plus faibles.

En dehors de la production et de la consommation, la FAO *alerte sur les dérives du système mondial de pêches et met en relief ses défis*, en estimant que la proportion de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10 pour cent en 1974 à 33,1 pour cent en 2015, et d'ajouter que la situation s'étant particulièrement aggravée de la fin des années 1970 jusque dans les années 1980.

La méditerranée, artère vitale du commerce mondial

Le transport maritime assure 90 % du commerce mondial. Bien que loin derrière la Chine, le Maroc continue, quand même, à s'imposer comme le premier hub du transport maritime en Afrique¹². Il a, en effet, connu une forte appréciation de son indice de connectivité, grâce à Tanger-Med, selon le rapport 2017 sur le transport maritime que vient de publier la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

Pour contribuer à une meilleure gouvernance du transport maritime, le Maroc fait partie en 2012 des derniers pays qui ont ratifié la convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires de 1986¹³ et qui n'a été ratifiée que par quinze États et n'est pas entrée en vigueur.

Le Maroc, acteur engagé à l'échelle internationale

➤ *Le Maroc, signataire de la Convention de Barcelone et ses Protocoles*

Dans le cadre du plan d'action pour la Méditerranée, initié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Maroc fait partie des 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone depuis le 16/02/1976. Cette Convention et chacun de ses protocoles sont soumis à la ratification,

¹² *Rapport 2017 sur le transport maritime, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.*

¹³ *AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans? Juillet 2013*

l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion par le Maroc le 15/01/1980. Celle ci est rentrée en vigueur le 15/02/1980.



Les pays signataires de la convention de Barcelone en Vert

➤ *Le Maroc, intègre le programme Expédition Méditerranée En Danger (M.E.D.)*

L'Expédition Méditerranée En Danger (M.E.D.) est un programme international regroupant des scientifiques, des enseignants, des artistes, des marins et des associations de protection de la Méditerranée, qui va développer son action à partir de 4 missions transnationales d'une rive à l'autre du bassin méditerranéen entre 2010 et 2013.

Cette expédition qui vise la Sensibilisation et l'amélioration de la connaissance sur les déchets en mer et la biodiversité méditerranéenne compte parmi ces Aires Marins Protégés (A.M.P) ; qui sont les zones prioritaires du programme de recherche de l'Expédition M.E.D 2010 – 2013 l'aire d'Al Houceima sur 94 km2.

➤ *Le Maroc, membre fondateur de la coalition internationale pour réduire la pollution par les déchets de plastique*

L'accord de Paris sur le Climat entre en vigueur moins d'un an après son adoption en décembre 2015. Pour la première fois dans l'histoire, *l'océan et la mer se sont trouvés au cœur des négociations climatiques*. L'océan est en effet durement impacté par le changement climatique et par les pollutions destructrices de sa biodiversité.

A côté de la France (pays fondateur), Monaco, le Chili et l'Australie, le Maroc a fait partie des initiateurs de cette *coalition internationale pour réduire la pollution par les déchets de plastique*.

D'après les données recueillies par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en 2016 au niveau international une trentaine de pays ont adopté par la suite des mesures nationales ou locales visant à lutter contre les déchets marins par le biais de dispositions visant la production, la vente ou la distribution de certains produits.

En lançant cette coalition internationale pour réduire la pollution par les déchets de plastique, c'est l'ensemble des États qui se mobilisent par des actions concrètes pour protéger l'océan. Lutter contre les déchets de plastique commence par la réduction de la consommation de sacs plastique.

Utilisés une seule fois, produits à partir d'hydrocarbures dont l'exploitation génère des gaz à effet de serre, polluant les terres, les rivières, puis les mers, ils sont devenus le symbole d'un modèle de production et de consommation non durables.

➤ *Le Maroc, au conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale*

Lors de la 29e session de l'assemblée de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Unesco, tenue le 28 juin 2017, le Maroc a été

réélu au conseil exécutif¹⁴ de ladite Commission pour la période biennale 2017-2019.

Cette réélection répond à la volonté claire et déterminée du Maroc de maintenir de façon cohérente et constante un positionnement déterminé sur les questions relatives au développement durable, à la recherche et à la protection de l'environnement, y compris marin.

➤ *Le Maroc, vice-président de la Conférence des Nations Unies sur les océans.*

À l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, célébrée le 8 juin 2017, et en marge de la célébration des journées mondiales de l'environnement et des océans, la délégation marocaine a pris part à la conférence de haut niveau des Nations Unies sur la mise en œuvre de l'objectif 14 de développement durable (ODD).

L'évènement co-organisé par les gouvernements des îles Fidji et de la Suède, du 5 au 9 juin 2017 au siège de l'ONU à New York, avec la participation de plus de 120 pays, était notamment axé sur le thème : *«Nos océans, notre avenir : forger un partenariat pour la mise en œuvre de l'ODD 14»*.

À cette occasion, le Maroc a organisé une table ronde sous le thème : «Initiative de la ceinture bleue dans le cadre de l'Afrique en action», avant d'être élu à l'unanimité des 193 membres des Nations Unies, vice-président de la Conférence des Nations Unies sur les océans.

Le royaume du Maroc siège à ce poste aux côtés de 12 autres pays parmi lesquels les îles Fidji et la Suède qui ont été élus co-présidents de la conférence. Il est à préciser que la conférence de New York a été couronnée par l'adoption d'une déclaration politique sous forme d'un «Appel à l'action» et la publication d'une liste d'engagements volontaires pour la mise en œuvre de l'ODD14.

¹⁴ LE MATIN du 04 juillet 2017.

Présentation des efforts du Maroc en matière de développement durable

Pour faire le point sur les progrès réalisés, les défis et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique du Nord, la section de l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé, au mois de juin 2018 à Rabat, des réunions pour faire le point sur les progrès réalisés, les défis et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique du Nord. Un rapport a fait état du bilan du Maroc en la matière.

Le rapport a permis de relever la nécessité, pour les pays du Maghreb:

- ① D'accélérer l'appropriation et l'intégration des ODD dans les cadres de planification ;
- ② De finaliser la mise en place des mécanismes visant à améliorer la coordination des efforts nationaux pour la réalisation des ODD et l'engagement de tous les acteurs ;
- ③ De renforcer la coordination des systèmes statistiques nationaux et pour améliorer la disponibilité et la cohérence des données.

La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) nécessite des *politiques plus intégrées et plus cohérentes et l'adoption de nouveaux modes de gouvernance qui favorisent l'appropriation, les partenariats et la responsabilité des acteurs à tous les niveaux, afin de mettre en œuvre des projets transformateurs favorables aux sociétés maghrébines*, a conclu le rapport.

Le rapport a aussi recommandé d'approfondir la réflexion sur les points qui demandent à être renforcés, notamment *la gouvernance institutionnelle et la participation effective de la société civile et du secteur privé, l'intégration des ODD dans les politiques publiques, les mécanismes de budgétisation et de mobilisation des ressources* et, sur l'actualisation des indicateurs et données.

Entré dans sa troisième année de mise en œuvre, l'Agenda 2030 constitue encore un défi majeur et il reste un long chemin à parcourir pour construire des sociétés résilientes et durables¹⁵.



L'effort législatif du Maroc en matière de développement durable

Face aux changements climatiques majeurs, le Maroc est, appelé, quel que soit le niveau de gravité pour lui des scénarios élaborés par les experts dans ce domaine, à se joindre à l'effort de la communauté internationale pour en atténuer les effets par la réduction des émissions des G.E.S. et pour consolider le facteur de durabilité de sa croissance et de son développement humain¹⁶.

Aussi, le choix d'un modèle de production à base d'énergie propre et d'adaptation des stratégies sectorielles aux effets des changements climatiques constituent pour lui la voie où inscrire son modèle de croissance dans une perspective de durabilité à côté de son engagement à participer aux efforts de la communauté internationale.

A cet effet, des stratégies pour l'amorce d'une croissance verte dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'industrie, du bâtiment et des déchets solides ont été formulées et ont commencé à connaître un début de réalisation.

¹⁵ Voir aussi : *Le rapport du HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, intitulé « Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et Objectifs de Développement Durable, Les acquis et les défis »* Aout 2015.

¹⁶ *Rapport du HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, intitulé « Le Maroc entre Objectifs du Millénaire pour le Développement et objectifs de Développement Durable, Les acquis et les défis »* Aout 2015.

Pour se faire, le Maroc a ratifié plusieurs accords internationaux sur l'environnement et plus précisément :

- Le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrisse la couche d'ozone en 1992, la convention de Vienne et les amendements de Londres et de Copenhague en 1995;
- La convention sur le changement climatique en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2002;
- La convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux en 1995;
- La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP);
- Le protocole sur la prévention de la pollution de la Méditerranée en 1999;
- La convention sur la diversité biologique et le protocole de Nagoya16;
- La convention sur la désertification;
- La convention sur le droit de la mer;
- La convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage;
- La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction;
- La convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée.

D'autre part, le Maroc a adopté des stratégies publiques ou en cours en matière de :

- ❖ Préservation des ressources en eau ;
- ❖ Généralisation de l'accès à l'assainissement liquide ;
- ❖ Amélioration de la gestion des déchets solides ;
- ❖ Préservation des forêts et de la biodiversité ;
- ❖ Promotion des énergies renouvelables.

Ces choix en matière de développement durable nécessitent en parallèle un engagement législatif à la hauteur de ces ambitions annoncées.



➤ *Le Maroc adopte une législation en rapport avec la mer*

- Adoption de la LOI-CADRE N° 99-12 PORTANT CHARTE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lois en lien avec les Milieux naturels

a) Lois relatives à l'Eau

Loi	Date de publication
Loi n° 36-15 sur l'eau	B.O. 20 septembre 1995
Décret	
Décret n° 2-97-875 du 6 chaoual 1418 relatif à l'utilisation des eaux usées	B.O. 5 février 1998
Décret n° 2-97-787 du 6 chaoual 1418 relatif aux normes de qualité des eaux et à l'inventaire du degré de pollution des eaux	Bulletin officiel n° 4558 du 5 février 1998
Décret n° 2-05-1533 du 14 moharrem 1427 relatif à l'assainissement autonome	B.O. n° 5404 du 16 mars 2006
Décret n° 2-97-657 du 6 chaoual 1418 relatif à la délimitation des zones de protection et des périmètres de sauvegarde et d'interdiction	B.O. du 5 février 1998
Décret n° 2-04-553 du 13 hija 1425 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines	B.O. n° 5292 du 17 février 2005

b) Lois spécifiques au littoral

Loi et textes d'application	Date de publication
Loi N° 81.12 relative au littoral	BO n°6384 du 6 Aout 2015
le décret n°2-15-769 du 3 rabii I 1437 (15 décembre 2015) fixant la composition, le nombre des membres, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission nationale de la gestion intégrée du littoral et des commissions régionales ainsi que les modalités d'élaboration du plan national et des schémas régionaux du littoral.	

c) Lois spécifiques à l'activité de Pêche

Loi	Date de publication
Dahir portant loi n° 1-73-255 (27 chaoual 1393) formant règlement sur la pêche maritime	B.O. 28 novembre 1973

d) Lois spécifiques aux Pollutions et Nuisances(Déchets)

Loi	Date de publication
Loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination	n° 5480. 7 décembre 2006

Décret

Décret n°2-07-253 du 14 rejeb 1429 (18 juillet 2008) portant classification des déchets et fixant la liste des déchets dangereux	B.O n° 5654 du 7 août 2008
Décret n° 2-09-139 du 25 jourmada I 1430 (21 mai 2009) relatif à la gestion des déchets médicaux et pharmaceutique	BO n° 5744 du 16 juin 2009
Décret n° 2-09-284 du 20 hija 1430 (8 décembre 2009) fixant les procédures administratives et les prescriptions techniques relatives aux décharges contrôlées	BO n° 5802 du 7 janvier 2010
Décret n° 2.09.538 du 5 rabii II 1431 (22 mars 2010) fixant les modalités d'élaboration du plan directeur national de gestion des déchets dangereux	BO 5830 du 15 avril 2010
Décret n° 2-09-285 du 23 rejeb 1431 (6 juillet 2010) fixant les modalités d'élaboration du plan directeur préfectoral ou provincial de gestion des déchets ménagers et assimilés et la procédure d'organisation de l'enquête publique afférente à ce plan	BO n° 5862 du 5 Aout 2010
Décret n° 2-09-683 du 23 rejeb 1431 (6 juillet 2010) Fixant les modalités d'élaboration du plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux, des déchets ultimes, agricoles et inertes et la procédure d'organisation de l'enquête publique afférente à ce plan	BO n° 5862 du 5 Aout 2010
Décret n° 2-08-243 du 17 mars 2010 (30 rabii I 1431) instituant la Commission des polychlorobiphényles (PCB).	B.O. n° 5826 du 1 er avril 2010
Décret relatif à la gestion des déchets dangereux au Bulletin Officiel.	B.O. n° 6336 du 29 rabii II 1436 - 19 Février 2015
Décret n° 2-12-172 du 4 mai 2012 fixant les prescriptions techniques relatives à l'élimination et aux procédés de valorisation des déchets par incinération.	BO 6058 du 21 juin 2012

*Lois en matière d'Instruments de protection**Etude d'impact sur l'environnement*

Loi	Date de publication
Loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement	
Décret	
Décret n° 2-04-563 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement	Novembre 2008
Décret n° 2-04-564 fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement	Novembre 2008
Arrêté du Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature	B.O. n° 1079 (19 mars 2009)
Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n°636-10 du 7 rabii I 1431 (22 février 2010) fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à	N° 5830-29 rabii II 1431 (15-4-2010)

l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.

Circulaire conjointe du Ministre de l'intérieur et du Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement n° D1998 (17 mars 2009)

➤ *Le Maroc adopte un projet de loi pour interdire les sacs plastiques*

En ce qui concerne les efforts en cours pour lutter contre la pollution par les plastiques, le Parlement marocain a adopté à l'unanimité; il y'a trois (3) ans, en Novembre 2015, une nouvelle mesure, qui concerne non seulement l'utilisation mais aussi la fabrication, l'importation et la commercialisation des sacs en plastique¹⁷.

Loi	Date de publication
Loi 77-15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs en matières plastiques	BO n°6422 du 17 Décembre 2015
Décret d'interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation Plastique	

Pour être appliquée (en juillet 2015), la loi se voulait contraignante et accompagnée d'un ensemble de mesures, comme des amendes allant de 200 000 à 1 million de dirhams (18 000 à 91 000 euros) pour les fabricants et entre 10 000 et 500 000 dirhams (910 à 45 500 euros) pour les distributeurs. Mais elle se voulait aussi flexible, en laissant le temps aux industriels concernées de s'adapter et de se convertir au tout tissu; voire au tout papier, à l'exception de certains secteurs comme l'agriculture.

➤ *Mesures d'appui à la mise en place de la loi 77.15*

Pour accompagner la mise en place de la loi 77.15, deux fonds ont été mis à la disposition des industriels:

- ① Un fonds de reconversion doté de 200 MDH au profit des entreprises impactées par la loi 77.15,
- ② Un fonds d'appui à la compétitivité des entreprises (Imtiaz) en faveur des projets d'investissement dans les industries alternatives.

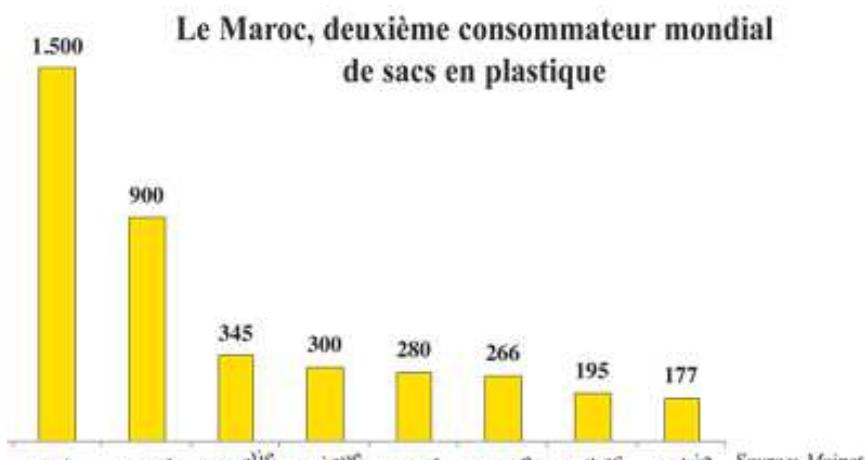
¹⁷ *Loi 77-15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs en matières plastiques,*

25 entreprises ont été éligibles et ont bénéficié du fonds de reconversion, dont 18 reconvertis dans la fabrication de produits de substitution. Le bilan annonce une prime totale de 64,5 MDH. Certaines entreprises bénéficiaires sont restées sur le même segment d'activité, en passant au cadre légal (sacs biodégradables...) et d'autres ont profité du fonds pour diversifier leur activité.

En ce qui concerne le fonds «Imtiaz», 19 projets d'investissement ont bénéficié du programme pour la fabrication des produits de substitution, avec une prime totale de 52 MDH.

Aujourd'hui, 250 fournisseurs de produits de substitution sont présents sur le marché et dressent un bilan positif¹⁸ par rapport aux attentes du ministère avec l'entrée en vigueur de la loi :

- Sacs non tissés : 3,2 milliards sac/an
- Sacs tissés : 1,2 milliards sac/an
- Sacs papier : 5 milliards sac/an
- Sacs de congélation : 50 millions sacs/an
- Sacs poubelle : 60 millions de sacs/an
- Sacs pour produits humides (non tissés laminés) : 60 millions de sacs/an
- Produits de thermoformage : 1500 tonnes par an



Sources : [L'Economiste](#) | du 22/12/2015

Au Maroc, jusqu'en 2016, quelque 26 milliards de sacs plastiques (soit 900 sacs par habitant/an) sont consommés en moyenne chaque année. le Marocain est le deuxième plus gros consommateur au monde, après les Etats-Unis qui consomment 380 milliards de sachets par an. la pollution engendrée atteint des niveaux alarmants !

¹⁸ Etat des lieux dressé, le 3 juillet 2018, par le ministre de l'Industrie, lors d'une rencontre avec les acteurs du secteur et des représentants de la société civile.

Il est à noter que ce texte interdisant l'utilisation et la fabrication de sacs en plastique a été adopté dans le cadre d'une prise de conscience collective du danger et des effets négatifs sur la santé, la faune et la flore, mais aussi l'écologie.

« Un Marocain consommait en 2015 en moyenne 900 sacs en plastique par an. Avec un réseau de recyclage balbutiant, les 120 000 tonnes de sacs rejetés chaque année dans la nature dans le royaume ont fini par alerter les politiques ».

Déjà avant l'adoption de la loi n° 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable en 2010¹⁹, l'impact négatif des sacs en plastique traditionnel sur l'environnement était avéré. Il a des incidences sur la dégradation des paysages naturels et de l'esthétique des villes et impacte sévèrement et durablement le milieu naturel.

En moyenne, les sacs sont utilisés durant 12 minutes, mais ils mettent entre 100 et 400 ans avant de se dégrader! Le nombre de sachets utilisés au Maroc annuellement est estimé à 3 milliards, alors que la moyenne de consommation de sacs en plastique par habitant s'élève à 11,7 kg par an²⁰.

« Selon une enquête publiée le 27 juin par l'association Zero Zbel (« zéro déchet » en arabe), dans le cadre d'un projet soutenu par ONU Environnement, les sacs en plastique sont encore largement utilisés dans les marchés marocains. L'étude, menée dans trois grandes villes dont la capitale économique Casablanca, a montré que 65 % des consommateurs utilisent cinq à quinze sacs en plastique à chaque fois qu'ils font leurs courses.

➤ *Quelques limites à l'application de la loi*

★ *La difficile quête du « zéro plastique »*

- ① Malgré de vastes campagnes de sensibilisation²¹, à destination du grand public, les observateurs les plus sceptiques²², avancent que la forte

¹⁹ *Dahir n° 1-10-145 du 3 chaabane 1431 portant promulgation de la loi n° 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable. (B.O. n° 5862 du 5 août 2010).*

²⁰ *L'Economiste, Edition N°:3585 du 01/08/2011*

²¹ *Lancée le 1er juillet 2016, quelques mois avant la COP22 organisée à Marrakech, la législation baptisée Zero Mika (« zéro plastique ») devait permettre de lutter contre les nuées de sacs en plastique accrochées aux arbres, et qui cernent depuis plusieurs années les plages marocaines.*

²² *Certains observateurs rappellent l'effet d'un texte similaire adopté en 2010 interdisant les sacs en plastique noirs, réputés mauvais pour la santé, pourtant toujours en circulation.*

prévalence du secteur informel dans la fabrication des sacs plastiques rendra difficile toute application efficace de la loi.

- ② Trois ans après l'application de la loi interdisant la fabrication, la vente et l'utilisation de sacs en plastique²³, sont loin d'avoir disparu au Maroc.

Le Maroc déterminé à protéger ses zones côtières

En célébrant la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2014, le Maroc, a exprimé sa détermination à protéger ses zones côtières, à travers une approche pragmatique du développement durable.

Le Maroc, qui *dispose de deux façades maritimes longues de 3.500 km*, mais vulnérables aux changements climatiques, a adopté de nouveaux systèmes de gouvernance, tels que proposés dans l'approche de *Gestion intégrée des zones côtières*²⁴ (GIZC).

En plus de la ratification d'une série de conventions internationales, notamment la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer et le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, … le Maroc a adopté un *Plan de gestion intégrée du littoral (PNL)*, près d'un an et demi après l'adoption de la loi 81.12 relative au littoral, promulguée en octobre 2015.

Ce PLN vise, selon l'article 4 de la Loi 81-12, quatre principaux objectifs :

- ① Déterminer les orientations et les objectifs généraux à atteindre en matière de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral. Et ce, en tenant compte de la politique nationale d'aménagement du territoire,

²³ Selon une enquête publiée le 27 juin 2018 par l'association Zero Zbel (« zéro déchet » en arabe), dans le cadre d'un projet soutenu par ONU Environnement, les sacs en plastique sont encore largement utilisés dans les marchés marocains. L'étude, menée dans trois grandes villes dont la capitale économique Casablanca, a montré que 65 % des consommateurs utilisent cinq à quinze sacs en plastique à chaque fois qu'ils font leurs courses.

²⁴ Gestion Intégrée des Zones Côtieres (GIZC) dans l'Oriental (Nov 2012 –Mars 2017) avec l'appui de la Banque Mondiale, dans le cadre du programme «Partenariat Stratégique pour la Méditerranée»,

des objectifs de développement économique et social et des dispositions de la loi susmentionnée.

- ② Intégrer la dimension de protection du littoral dans les politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'habitat et des travaux d'infrastructure.
- ③ Fixer les indicateurs à prendre en compte pour assurer la cohérence entre les programmes d'investissement et définir les moyens permettant l'harmonisation des projets de développement à réaliser sur le littoral.
- ④ Prévoir les mesures à prendre pour prévenir, lutter et réduire la pollution du littoral tout en assurant la cohérence et la complémentarité entre les schémas régionaux du littoral.



Pistes à explorer : Quelles devraient être les prochaines étapes?

Les déchets marins sont l'une des conséquences du paradigme actuel d'utilisation linéaire des ressources et de notre incapacité à faire face au volume de déchets que nous produisons. Ils sont un défi pour nos sociétés et pour nos systèmes économiques et politiques.

Les déchets marins n'ont pas seulement des impacts environnementaux, ils ont aussi d'énormes coûts sociaux et économiques.

Des propositions de pistes à explorer ont émergé de la réflexion globale autour de la *question des déchets marins en Méditerranée* , qui cherchent à

inciter les entreprises, les entrepreneurs individuels et la société civile de la région MENA à prendre des mesures pour lutter contre les déchets marins²⁵.

Prenant en compte qu'à chaque seconde, 206 kilos de déchets sont déversés dans nos océans. Une majorité de ces déchets ne se dégraderont jamais entièrement et seulement une petite partie d'entre eux pourront être retirés du milieu. Aussi, pour combattre les déchets aquatiques, il faut diminuer nos productions de déchets. C'est donc des actions individuelles simples, efficaces et citoyennes qui sont aussi préconisées²⁶, et qui visent la limitation de nos déchets : (*limiter les restes de pique-niques, pailles, canettes, mégots, paquets de cigarettes, bouteilles vides, canettes, carton de glace vidé de son contenu, glaces à moitié mangées, paquets de cigarettes vides, mouchoirs en papier, essuie tout, sacs en plastique et emballages divers, flacons de protection solaire vides, etc*)

Au Maroc, des initiatives innovantes proposées par une startup marocaine (par exemple) de production d'un pavé réalisé à partir de déchets en plastique en forme de zellige marocain²⁷, semble apporter une solution réalisable avec un impact environnemental indéniable.

Le programme SwitchMed et le CAR/CPD fournissent aussi différentes solutions pour combattre les déchets marins et libérer la mer Méditerranée du plastique et autres polluants, afin de « Transformer la région méditerranéenne en un berceau d'initiatives vertes.

D'autres voies de solutions préconisent la signature d'un accord international juridiquement contraignant, mais aussi l'interdiction des plastiques à usage unique et des mesures pour encourager les entreprises à investir dans l'innovation et l'éco-conception.

²⁵ « 25 Solutions innovantes et motivantes pour lutter contre LES DÉCHETS MARINS PLASTIQUES » dans la région Méditerranéenne, programme SwitchMed financé par l'Union européenne 2017

²⁶ « 5 astuces simples et pratiques pour ne pas polluer nos plages » www.greenetvert.fr, juin 2014

²⁷ L'économiste, Sabrina BELHOUARI | Edition N°:5294 du 14/06/2018

Au-delà de nos frontières, en côte d'Azur (France), l'association Earthwake a présenté le prototype d'une machine²⁸ conçue et fabriquée depuis trois ans par un ingénieur niçois, qui transforme en diesel des sacs plastiques, bouteilles et d'autres déchets en plastique. Cette expérience innovante pourrait être soutenue, généralisée et introduite dans d'autres pays de la méditerranée.

Pour certains militants associatifs, le Maroc pourrait prendre exemple sur l'Union européenne et des pays comme l'Angleterre, qui mènent actuellement des discussions ou adoptent des lois interdisant l'utilisation de certains produits comme les bâtonnets en plastique, remplacés par des bâtonnets en carton biodégradables (glaces, cotons-tiges, sucettes, ...) mais aussi, faire un effort sur les habitudes des consommateurs, pour ainsi contribuer à régler en amont la question de la pollution des plages.



Mais, le recyclage étant de nos jours, un enjeu écologique majeur du fait que la production de nouveaux matériaux, comparativement à la réutilisation de matériaux existants permet d'économiser de l'énergie, du temps et éventuellement des ressources naturelles, il serait impératif de développer encore plus les capacités nationales en la matière, étant donné que le Programme National des Déchets Ménagers²⁹ (PNDM) prévoit de développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de 20 % du recyclage en 2020.

²⁸ Article intitulé : « Une machine de Côte d'Azur transforme les déchets plastiques en carburant », in www.greennetvert.fr, septembre 2018,

²⁹ Voir le site officiel du Secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable chargée du Développement Durable : www.environnement.gov.ma

D'autre part, l'application de la loi cadre n° 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable permettra de sensibiliser les citoyens sur l'importance de la pratique du recyclage.

Afin de mettre en œuvre la stratégie du recyclage, le législateur marocain a encadré les opérations de tri et de recyclage des déchets à travers la consécration de l'obligation pour les acteurs territoriaux d'assurer l'élimination des déchets, la mise en place des installations de valorisation de ces déchets et la présence des techniques de recyclage dans l'élaboration des plans de gestion des déchets (plan national, régional ou communal...) et celle du Programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM).

Cependant, malgré les résultats concrets enregistrés, le secteur de la gestion des déchets fait face à d'importants freins et défis notamment « la mauvaise gouvernance du secteur, le manque de communication et de sensibilisation, la présence de 200 décharges sauvages non encore réhabilitées, la multiplicité des intermédiaires et des acteurs impliqués et l'insuffisance de la recherche scientifique et technique dans ce domaine.

Il est aussi nécessaire de réhabiliter en priorité et d'urgence les décharges non contrôlées, améliorer la gestion des déchets, en particulier les déchets ménagers (recyclage du papier et carton, du verre, plastique, métaux ou déchets organiques), rationaliser le cycle de vie des déchets (tri-recyclage-valorisation), renforcer les capacités en matière de gestion intégrée des déchets et de sensibiliser les citoyens au tri et au recyclage par catégorie des déchets afin d'atteindre le taux de 20% de recyclage fixé par le PNDM comme l'objectif à atteindre au Maroc en 2020, pour ainsi éviter que nos déchets finissent en grande partie dans les cours d'eau, puis dans l'océan.

Synthèse

En matière d'environnement durable, nul doute que le respect de l'environnement est avant tout une valeur civique.

Si le gouvernement est appelé à rendre régulièrement compte des avancées en matière d'environnement durable, *le pouvoir législatif est aussi au cœur de cet enjeu majeur.*

Mettre en place une gouvernance efficace de l'Agenda 2030 et du suivi des actions du Maroc, doit s'inscrire aussi dans un engagement parlementaire de suivi de l'action gouvernementale, de relai d'information et d'explication à l'adresse de l'opinion publique, ... mais aussi, de contrôle des dépenses publiques en la matière, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques en la matière.

"Rendre compte" fait partie des quatre piliers³⁰ annoncés dans le premier article de la constitution marocaine de 2011. Après la bonne gouvernance, la citoyenneté démocratique et participative, la séparation, l'équilibre et la coopération des pouvoirs, la constitution souligne la nécessité de la *corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.*

Le pouvoir législatif a un rôle de suivi et de contrôle des actions publiques nationales, entreprises pour répondre à un engagement pris devant la communauté internationale.

C'est aussi sa contribution dans la durée à une société où chacun peut et pourra participer dans un environnement sain, permettant à chaque population de trouver dans son pays les conditions de son épanouissement qui fait partie de sa raison d'être.

³⁰ La constitution marocaine 2011 : Titre premier, Dispositions générales, Article premier, J.O du 30 juillet 2011,

Aussi, dans le souci d'une « économie verte » les parlementaires ont aussi un rôle à jouer, en amont et en aval de l'action spécifique pour *lutter contre la pollution par les plastiques dans nos mers* en soutenant l'action publique dans le sens de l':

- ① Amélioration du bien-être de la population par la multiplication des espaces verts, l'aménagement de l'espace de vie.
- ② Amélioration de l'assainissement, de la collecte et du recyclage des déchets.
- ③ Lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions des GES et l'adaptation des stratégies sectorielles aux effets du changement climatique.
- ④ Préservation du patrimoine historique et architectural des régions (Ksours, Kasbahs, villes impériales, Agoudar, etc.).
- ⑤ Intégration de la dimension genre dans le domaine de l'environnement.
- ⑥ Lutte contre la désertification, la préservation du patrimoine forestier et des zones oasiennes.
- ⑦ Préservation des ressources hydriques.
- ⑧ Préservation de la biodiversité.
- ⑨ Inversement de la tendance de dégradation des ressources hydriques, forestiers et des sols.
- ⑩ Promotion d'une agriculture durable.
 - Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
 - Amorce d'une croissance verte.
 - Promotion de l'éducation environnementale, notamment par la promotion des « écoles écologiques ».

Toutes ces actions ; associées et combinées, en bonne intelligence, conduiront certes à une bonne mise en place d'une gouvernance efficace de l'Agenda 2030 pour le bien être de nos concitoyens.